

Myria en action

© Christian-Michel Joiris

© Belga

© Parlement francophone bruxellois

© Christian-Michel Joiris

© Pag-Asa



1. Situation institutionnelle

Le nom complet du Centre fédéral Migration Myria est Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains. Myria a été officiellement créé le 15 mars 2014 comme successeur de plein droit du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il remplit ses trois missions légales dans un cadre fédéral en qualité d'institution publique indépendante. Myria a également été désigné par la Belgique comme rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains.

On peut difficilement parler des missions légales de Myria sans mentionner également la lutte contre la traite des êtres humains, un devoir de vigilance spécifique envers les personnes en rétention ainsi que la possibilité d'ester en justice pour les travailleurs sans papiers dont le salaire est retenu par leur employeur. Le gouvernement fédéral a également confié à Myria la tâche de contrôler les mesures facilitant la libre circulation des travailleurs.

En 2019, Myria pouvait compter sur une équipe de 15 équivalents temps plein en moyenne, soit 24 personnes qui ont travaillé pour Myria durant l'année. La rotation du personnel a été limitée en 2019 : deux collaborateurs ont relevé un nouveau défi chez un autre employeur et ont été remplacés dans le courant de 2019 ou au début de 2020.

Le 18 février 2019, François De Smet, son directeur, a informé le conseil d'administration de Myria de son

intention de se présenter aux élections fédérales du 26 mai de la même année. Le conseil d'administration a dès lors décidé de mettre fin à la collaboration. Myria le remercie encore pour son dynamisme et son leadership.

Le conseil d'administration a, dès lors, désigné Koen Dewulf, jusqu'alors adjoint à la direction, comme directeur faisant fonction à dater du 20 mars. Le conseil a simultanément entamé la procédure de désignation d'un nouveau directeur, conformément à l'arrêté royal du 29 juillet 2014 établissant le statut organique du Centre fédéral Migration. Au conseil d'administration extraordinaire du 18 novembre 2019, il a été décidé de confier à Koen Dewulf, dès le 1^{er} décembre 2019, un mandat de six ans en tant que directeur de Myria.

Le conseil d'administration de Myria se compose de dix membres nommés par le Parlement fédéral. Le conseil élabore la politique générale, clôture les comptes, détermine la politique de communication et décide de se constituer ou non partie civile dans les affaires de traite ou de trafic d'êtres humains. Le conseil d'administration nomme également le directeur conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Le directeur est responsable des opérations quotidiennes et de la budgétisation, de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et de la préparation des recommandations.

Membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 31 décembre 2019

Membres effectifs néerlandophones	Membres suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrielink	Mme Caroline Deiteren M. Jan Theunis Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Koçak
Membres effectifs francophones	Membres suppléants francophones
M. Louis-Léon Christians Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet Mme Maïté De Rue*

* Démission acceptée le 16 avril 2019.

2. Comptes et situation financière

En 2019, Myria a enregistré un bénéfice de **537 210,40 euros**. En 2018, il était de 46 028,95 euros. Mais il convient de nuancer quelque peu ce résultat particulièrement « bon » en 2019. Le choix d'une gestion rationnelle et modérée des ressources et d'économies

importantes (sur les études et les campagnes de communication) a été maintenu. Au cours de l'année 2019, Myria a également été dirigé en grande partie par un directeur faisant fonction. Les investissements prévus dans le plan d'action 2019 ont été bien préparés.

Bilan au 31 décembre 2019 (x 1.000 €)			
Actif	2.425	Passif	2.425
Immobilisations corporelles	20	Fonds propres	1.641
		Capital de départ	835
		Fonds affectés pour passif social	123
		Résultat cumulé	683
		Provisions	17
Actifs circulants	2.405	Dettes	767
Créances	550	Fournisseurs	91
Actifs financiers	0	Dettes de sécurité sociale Autres dettes	113
Investissements	0	Autres dettes	563
Liquidités	1.846		
Comptes de régularisation	9		
Compte de résultat 01.01.2019 - 31.12.2019 (x 1.000 €)			
Recettes	2.220	Coûts	1.683
Subventions	2.017	Coûts de projet(s)	227
Recettes de projet(s)	178	Frais de fonctionnement	384
Recettes diverses	25	Frais de personnel	1.039
		Amortissements	32
		Résultat 2019	537.210

3. Plan stratégique triennal 2019-2021

Le législateur a créé un organisme indépendant pour protéger les droits fondamentaux des étrangers, lutter contre l'exploitation des personnes, notamment dans le cadre de la traite des êtres humains, et améliorer la connaissance des flux migratoires.

Myria est une institution indépendante des droits de l'homme qui — avec d'autres acteurs en Belgique — contribue à l'élaboration d'un mécanisme national des droits de l'homme au sens des Principes de Paris. Myria assume également le mandat légal de rapporteur

indépendant sur la traite des êtres humains. Enfin, il s'agit d'un centre d'expertise dans le domaine des migrations et des flux migratoires.

En 2019, Myria a commencé à mettre en œuvre son plan stratégique triennal 2019-2021 et son plan d'action intégré 2019. Cette opérationnalisation s'est faite après enquête auprès des partenaires externes, dont les résultats présentés en interne ont permis à toute l'équipe de se mettre au travail.

Les **points de départ** étaient :

- Réaliser toutes ses missions
- Maintien d'un haut niveau d'expertise
- Répondre aux attentes des stakeholders
- Conserver le soutien individuel comme priorité
- Informer le grand public

Le plan stratégique 2019-2021 actuel **se focalise sur trois priorités stratégiques** de la période précédente :

- Donner de la visibilité à Myria grâce à la qualité de ses publications et à une gamme de publications calibrée ;
- Publier un *rapport annuel sur la traite et le trafic d'êtres humains* sous la forme d'un rapport d'évaluation qui dresse le bilan de la politique de lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains et formule des recommandations pour orienter la politique ;
- Stimuler la recherche et la connaissance des flux migratoires, en accordant une attention particulière aux possibilités de suivi qu'offre l'interconnexion des bases de données.

Au total, le plan stratégique 2019-2021 **pointe 9 priorités stratégiques** :

1. Pérenniser l'institution
2. Rationnaliser la réalisation de nos publications
3. Optimiser le travail politique
4. Investir davantage dans l'aide aux personnes
5. Davantage utiliser et valoriser le travail judiciaire
6. Continuer à investir le rôle de Myria comme plateforme
7. Optimiser notre communication, nous ouvrir davantage vers le grand public
8. Travailler spécifiquement sur la migration de transit
9. Travailler davantage sur la migration économique et la liberté de circulation

Le conseil d'administration de Myria a approuvé le plan stratégique triennal le 29 janvier 2019.

4. Assistance aux personnes

Investir davantage dans l'aide aux personnes est l'un des objectifs stratégiques de Myria pour la période 2019-2021. L'assistance aux personnes est une compétence juridique de Myria, et ce service est au cœur de son fonctionnement. Ainsi, Myria offre une permanence

juridique, où les étrangers et les Belges posent des questions sur leur procédure de séjour et sur leurs droits ou ceux des membres de leur famille. Ces consultations se tiennent lors d'une visite — sur rendez-vous —, par courrier électronique ou par téléphone.

Outre une permanence téléphonique générale bihebdomadaire, il existe une permanence de rétention spécifique : les personnes en rétention ou les membres de leur famille peuvent poser des questions tous les jours ouvrables. Par ailleurs, il existe également une permanence hebdomadaire spécifique pour les questions sur le regroupement familial des personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale.

Au cours de l'année 2019, 8 personnes ont été déployées à temps plein (3) ou partiel (5) pour cette mission. Elles se réunissent chaque semaine pour discuter d'un dossier et pour des consultations en vue d'une approche plus structurée de certaines lacunes, pierres d'achoppement ou situations problématiques. Les 3 collaborateurs qui se consacrent entièrement aux dossiers individuels et structurels rencontrent également, une fois par mois, des collaborateurs d'autres organisations qui effectuent des tâches similaires, comme l'Agence pour l'intégration et l'insertion et certaines ONG, afin d'échanger leur vision. En 2019, davantage de synergies auront été recherchées dans les dossiers structurels. Les expériences et observations lors de ces tâches sont également analysées et décrites en vue du rapport annuel *La migration en chiffres et en droits* et des avis élaborés par Myria pour le Parlement, entre autres.

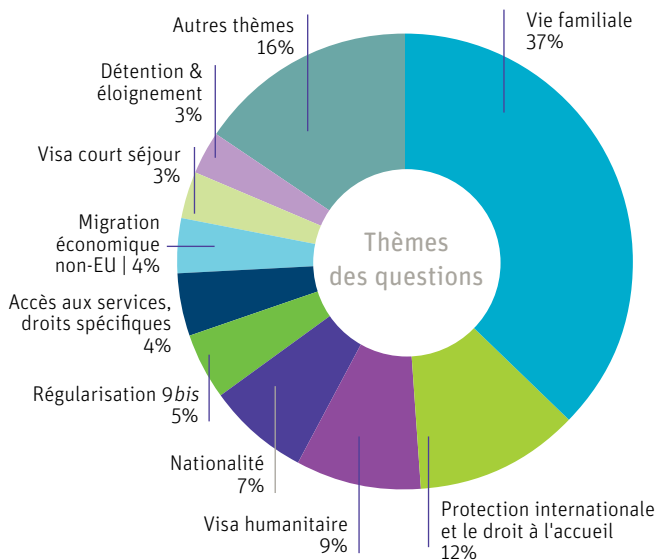
2.077 questions en 2019

Il s'agit à la fois de demandes d'information et de conseils, soit environ deux cents de plus en 2019 qu'en 2018. Parmi ces 2.077 questions soumises, 699 (34 %) ont requis une intervention.

Au fil des ans, une personne peut s'adresser plusieurs fois à Myria pour faire le point sur sa situation. En 2019, Myria a reçu 321 demandes de personnes qui avaient déjà frappé à la porte du Centre fédéral Migration précédemment. Parallèlement, 1 756 demandes ont émané de personnes qui prenaient pour la première fois contact avec Myria.

Parmi ces questions, 425 concernaient les conditions spécifiques du regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale dans le cadre de la coopération avec le HCR. Plus loin dans ce rapport, dans le chapitre consacré à la coopération internationale, on retrouve une analyse plus fouillée de la délivrance de conseils et d'assistance à ce groupe cible.

Sur l'ensemble des questions traitées par Myria en 2019, 37 % concernaient la vie familiale. Venaient ensuite « la protection internationale et le droit à l'accueil » (12 %) et le visa humanitaire (9 %) comme thèmes récurrents. Pour la première fois, le thème « visa humanitaire » occupe la troisième place dans le type de questions posées à Myria, détrônant les questions sur la nationalité (7 %) et sur la régularisation 9bis (5 %).



Les bénéficiaires/intéressés

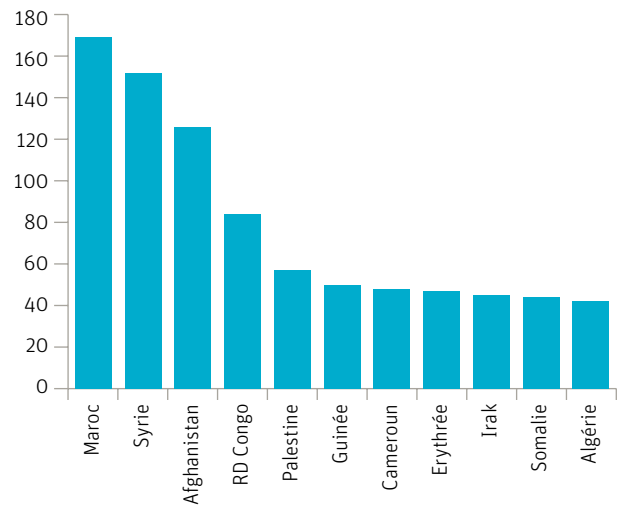
Le nombre de questions soumises n'est pas égal au nombre de bénéficiaires. Un bénéficiaire peut poser plusieurs questions au même moment, mais faire aussi appel à Myria plusieurs années consécutives.

En 2019, il y a eu 1 999 bénéficiaires. La majorité d'entre eux étaient des hommes (59 %).

La toute grande majorité des personnes qui ont frappé à la porte de Myria en 2019 étaient des ressortissants de pays tiers (95 %). Comme en 2018, il existe un lien évident avec les principales nationalités d'origine des demandeurs de protection internationale (Syriens, Afghans, personnes originaires des territoires palestiniens, Guinéens, Erythréens, Irakiens et Somaliens). Outre ces nationalités d'origine, une seule et même nationalité se distingue par le nombre de demandes : les Marocains suivis des Syriens et des Afghans.

5 % des bénéficiaires sont des Belges (dont certains ont acquis la nationalité belge) ou des citoyens de l'UE. Ces derniers sont principalement roumains, espagnols et néerlandais.

Top 10 Nationalités



5. Myria en justice dans des dossiers de traite ou de trafic des êtres humains

Myria en justice – 2019

Chaque année, Myria se constitue partie civile dans des dossiers de traite ou de trafic d'êtres humains. Cette compétence est inscrite directement dans sa loi organique. Cette dernière l'autorise explicitement à agir sur base de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains. Myria propose dans cette section un aperçu de tous les dossiers entamés durant l'année écoulée, ainsi que des dossiers clôturés durant cette même période.

Myria se porte partie civile selon des critères de sélection et d'opportunité en fonction de son plan triennal stratégique et opérationnel. Dans son rôle de constitution de partie civile, Myria dispose d'une complète indépendance. Les constitutions de parties civiles sont une source d'expertise pour le rôle de rapporteur indépendant en matière de traite des êtres humains, comme le mentionne explicitement l'arrêté royal lui octroyant ce rôle. Afin de poser des choix, le caractère symbolique de l'affaire, notamment en vue de la mission de rapportage de Myria, l'importance de la jurisprudence espérée, une action jugée nécessaire (ex : soutien des victimes) sont autant de balises.

Fin 2019 une vingtaine de dossiers de traite et de trafic étaient encore en cours.

Nouveaux dossiers de 2019

En 2019, Myria s'est constitué partie civile dans deux nouveaux dossiers : un de traite des êtres humains et un de trafic d'êtres humains.

Traite des êtres humains — Exploitation sexuelle (Bruxelles)

Le dossier de traite des êtres humains dans lequel Myria s'est constitué partie civile en 2019 concerne l'exploitation sexuelle de femmes nigérianes à Bruxelles. Un réseau nigérian de traite des êtres humains a été démantelé en 2017 dans le quartier de la prostitution, près de la gare du Nord. Douze victimes ont pu être tracées. Trois victimes ont bénéficié du statut de victime après avoir fait des déclarations. Une victime a été assassinée en 2018, mais ces faits ne sont apparemment pas liés au réseau nigérian, mais à son travail de prostituée.

Arrivées en Europe par la dangereuse route libyenne après avoir subi initialement une cérémonie vaudou, les jeunes femmes étaient forcées à se prostituer pour rembourser leur soi-disant dette de 45 000 euros.

Trafic d'êtres humains

Le dossier de trafic d'êtres humains a été ouvert à Gand (Termonde). Il concerne des faits commis par un réseau de trafic érythréen en 2018 et en 2019 sur un parking d'autoroute à Kruikebeke en direction de la côte belge.

En 2018, de nombreuses informations circulaient au sujet de l'activité d'un réseau sur ce parking spécifique. Les principaux suspects ont pu être identifiés et des victimes libérées d'un camion frigorifique en direction du Royaume-Uni.

Ce dossier a été jugé le 25 février 2020 par le tribunal correctionnel de Termonde et a fait l'objet d'un appel. Ce jugement est abordé dans le chapitre « jurisprudence » du rapport « traite et trafic des êtres humains ».

Dossiers clôturés en 2019

En 2019, six dossiers ont été clôturés par une décision judiciaire définitive : un dossier d'exploitation sexuelle, trois dossiers d'exploitation économique et deux dossiers de trafic d'êtres humains.

Exploitation sexuelle

Le dossier d'exploitation sexuelle clôturé concerne un réseau nigérian particulièrement bien organisé, dans lequel une prostituée nigériane connue exploitait une quinzaine de jeunes filles nigérianes dans la prostitution, parmi lesquelles des mineures. L'organisation se chargeait tant de l'acheminement de ces jeunes filles depuis le Nigeria que de leur exploitation dans le quartier de la prostitution bruxellois.

Les jeunes filles étaient souvent attirées par de fausses promesses comme des études. Les victimes étaient transportées clandestinement du Nigeria vers l'Italie par la route libyenne, avant de rejoindre la Belgique. Elles devaient ensuite rembourser leur dette de voyage, de quelque 35 000 euros. Les jeunes filles et leur famille étaient mises sous pression et menacées par le biais de rituels vaudous.

Onze prévenus ont comparu en première instance devant le tribunal correctionnel néerlandophone de Bruxelles. Plusieurs prévenus ont également comparu pour proxénétisme hôtelier et implication dans une organisation criminelle. Dans un jugement du 31 mai 2018, ils ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, oscillant entre deux et quatorze ans et à des amendes. D'importantes sommes d'argent, de même que les « carrées » des immeubles où avait lieu la prostitution, ont été confisquées.

Dans un arrêt du 3 avril 2019, la cour d'appel de Bruxelles a confirmé le jugement moyennant quelques modifications.

Ce dossier a été abordé dans la partie « jurisprudence » de précédents rapports annuels d'évaluation « Traite et trafic des êtres humains »¹.

Exploitation économique

Trois dossiers d'exploitation économique ont été clôturés dans différents secteurs : élevage de volaille, usine de palette et secteur du nettoyage.

Un **premier dossier** concerne plusieurs prévenus ayant exploité des Bulgares dans le **secteur de l'élevage de volaille**, affaire mise au jour suite à un contrôle multidisciplinaire. L'élevage en question employait une quarantaine de Bulgares. Ils l'étaient souvent illégalement, mais les gérants avaient également mis sur pied différentes

¹ Myria, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, pp. 107-108 et *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2019, De la force d'action pour les victimes*, pp. 116-118.

constructions, parmi lesquelles des statuts de faux indépendant et des détachements fictifs. Par le biais de sociétés, ils tentaient de susciter un semblant de légitimité. Les ouvriers, qui devaient s'acquitter du loyer, occupaient une habitation déclarée ultérieurement insalubre par l'inspection du logement.

La prévention de traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique (travail dans des conditions contraires à la dignité humaine) a été déclarée établie dans le chef des sept prévenus par le tribunal correctionnel de Turnhout le 20 décembre 2017.

Un des condamnés avait fait appel. Il a été acquitté pour traite des êtres humains par la cour d'appel d'Anvers dans un arrêt du 13 novembre 2019.

Le jugement a été abordé dans la partie « jurisprudence » d'un précédent rapport annuel². L'arrêt est abordé dans la partie « jurisprudence » du rapport « traite et trafic des êtres humains ».

Un **deuxième dossier** concerne des faits d'exploitation économique dans une **usine de palettes** : la société réparait des palettes pour le compte d'autres entreprises. A cette fin, elle faisait appel à des sous-traitants qui engageaient des ouvriers polonais, bulgares et roumains détachés. Ces sous-traitants étaient des entreprises polonaises et bulgares. L'une d'elles s'est révélée être une boîte aux lettres en Bulgarie, sans activités substantielles, créée uniquement pour contourner les obligations belges de sécurité sociale et de droit du travail. Les ouvriers étaient attirés en Belgique sous la promesse de salaires alléchants alors qu'ils ne gagnaient en réalité que 400 euros à 600 euros par mois, en fonction du nombre de palettes réparées, ce qui revenait à 3 euros par heure. Les loyers étaient également ponctionnés de leur salaire. Les ouvriers devaient prêter des journées très longues, dans des conditions déplorables et sans tenue de protection. Ils étaient logés dans de très mauvaises conditions.

En première instance, les prévenus ont été condamnés pour traite des êtres humains par le tribunal correctionnel de Turnhout le 18 janvier 2017. En appel, dans un arrêt du 24 janvier 2019, la cour d'appel d'Anvers a acquitté un des prévenus pour la prévention de traite des êtres humains.

Cette affaire a été abordée dans la partie « jurisprudence » de précédents rapports annuels d'évaluation « Traite et trafic des êtres humains ».

Enfin, le **troisième dossier** concerne une affaire importante dans le **secteur du nettoyage**, effectué en sous-traitance pour une chaîne de fast-food ayant pignon sur rue. Pas moins de 20 prévenus (gérants et sociétés de nettoyage, franchisés de la société de fast-food et société-mère) étaient poursuivis en première instance à divers titres, dont certains pour traite des êtres humains. Dans un jugement du 25 mai 2016, le tribunal correctionnel francophone de Bruxelles avait retenu la seule responsabilité des gérants de droit ou de fait des sociétés de nettoyage. Certains travailleurs étaient, en raison leur séjour précaire, exploités dans des conditions contraires à la dignité humaine.

Un des gérants, condamné entre autres pour traite des êtres humains, avait fait appel de sa condamnation. La cour d'appel de Bruxelles a confirmé, dans un arrêt du 4 mars 2019 rendu par défaut, les condamnations prononcées à son encontre en première instance.

Ce dossier a été abordé dans la partie « jurisprudence » de précédents rapports annuels d'évaluation « Traite et trafic des êtres humains »³.

Trafic d'êtres humains

Deux dossiers de trafic d'êtres humains ont été clôturés en 2019.

Le **premier dossier**, traité à Louvain, concerne une **bande irako-kurde** qui transportait clandestinement contre des sommes d'argent importantes des migrants sans papiers vers le Royaume-Uni. Il constitue le prolongement d'un dossier jugé précédemment à Bruxelles. Onze prévenus ont été poursuivis, dont la plupart ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Louvain le 14 juin 2016. Le jugement a été globalement confirmé par la cour d'appel de Bruxelles le 3 décembre 2019.

Le **second dossier** concerne un **réseau de trafic syrien** impliquant 25 prévenus. Ceux-ci transportaient illégalement vers le Royaume-Uni, notamment dans des camions réfrigérés, des victimes de Syrie, d'Érythrée, du Soudan, d'Éthiopie et d'Afghanistan. Ils étaient surtout actifs sur les parkings le long de la E40. Les passeurs menaçaient de violence les victimes et leur famille en cas de non-paiement. Ils utilisaient la violence. De jeunes enfants étaient également transportés clandestinement. Les prévenus ont été condamnés à de lourdes peines

2 Myria, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, pp. 119-120.

3 Myria, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2017, En ligne*, p.116 et *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2019, De la force d'action pour les victimes*, pp. 123-124.

en première instance par le tribunal correctionnel de Termonde le 3 novembre 2017.

Quatorze condamnés avaient interjeté appel. L'un des prévenus a été acquitté. Il s'agissait du chauffeur qui conduisait régulièrement les autres prévenus vers les aires de stationnement. Dans son arrêt du 17 décembre 2018, la cour d'appel de Gand a estimé qu'il n'était pas établi que cette personne était au courant des activités de trafic d'êtres humains des autres prévenus. Pour les autres prévenus, la cour a suivi le premier juge, mais a réduit en partie les peines d'emprisonnement.

Ce dossier a été abordé dans la partie « jurisprudence » de précédents rapports annuels d'évaluation « Traite et trafic des êtres humains »⁴.

6. Analyses et enquêtes

Analyser et faire le rapport des flux migratoires

Informé sur la nature et l'ampleur des flux migratoires est l'une des trois missions légales de Myria. C'est sans aucun doute une mission difficile. En effet, les flux migratoires et la politique migratoire s'influencent mutuellement et requièrent une expertise très spécifique. Par ailleurs, elle nécessite une coopération poussée avec de nombreux acteurs, d'une part avec les acteurs opérationnels et les agences chargées de la politique migratoire, et d'autre part avec les autorités publiques chargées de la délivrance, de l'analyse et de la validation des données.

La loi prévoit que les ministres et secrétaires d'État compétents doivent mettre à la disposition de Myria les informations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

À cette fin, un grand nombre d'autorités et d'acteurs collaborent activement avec Myria.

- En premier lieu, l'Office des étrangers, le SPF Affaires étrangères, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, le Service des Tutelles et le Conseil du Contentieux des Etrangers ;
- Le SPF ETCS, l'ONSS, et plus spécifiquement Limosa, ainsi que les autorités régionales en charge de la

- délivrance des permis de travail ou de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle indépendante ;
- Statbel, la Banque Carrefour de la sécurité sociale, le Registre national et le Bureau fédéral du Plan.
- Les acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains : la police fédérale (avec des informations de la base de données nationale générale), l'inspection de l'ONSS (Direction thématique Traite des êtres humains, équipes Ecosoc), le Collège des procureurs généraux (avec des informations sur les poursuites), les centres spécialisés pour les victimes (Pag-Asa, Payoke, Sürya), le Service de la politique criminelle et à nouveau l'Office des étrangers.
- Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

Myria préconise une politique factuelle et respectueuse des droits fondamentaux. Dans la mesure du possible, Myria veillera à ce qu'une analyse approfondie des données ainsi que de la politique, de la jurisprudence et de la doctrine soit effectuée conjointement. C'est un défi permanent que de le faire mieux, de manière plus pointue et plus exhaustive.

Pour les décideurs politiques comme pour le public intéressé, Myria propose le rapport annuel *La migration en chiffres et en droits*, et ce fut également le cas en 2019. Tant dans la note sur les visas humanitaires du 29 janvier 2019 que dans le Myriadoc *Un nouveau paradigme pour le modèle européen d'asile ?* – présenté simultanément au rapport annuel migration le 9 juillet 2019 —, les analyses politiques sont accompagnées dès que possible d'analyses de chiffres. Il en va de même pour le rapport annuel de Myria sur la *Traite et le trafic d'êtres humains*, qui brosse le tableau le plus complet de tous les chiffres que Myria recueille auprès de — et avec — les six acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Encourager la recherche

En 2019, Myria était également impliqué dans une recherche scientifique, notamment dans un projet de BELSPO (l'agence responsable de la politique scientifique fédérale), dans lequel Myria est un sous-traitant, et dans un rapport du REM Belgique, dont Myria était le promoteur.

Depuis des années, Myria n'a de cesse d'attirer l'attention sur les chiffres relatifs aux détachements internationaux. Myria insiste sur l'évolution et l'ampleur du phénomène du détachement, principalement dans le cadre de la libre circulation des services, et collabore à cette fin avec l'Office national de sécurité sociale, qui gère Limosa. Myria attire aussi l'attention sur l'interaction entre les détachements,

⁴ Myria, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, pp. 129-130 et *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2019, De la force d'action pour les victimes*, pp. 136-137.

qui ont lieu dans le contexte de la libre circulation des services et de la libre circulation des personnes des travailleurs salariés et indépendants. L'Université d'Anvers (le Centre de politique sociale) a intégré un certain nombre d'hypothèses de Myria dans l'une des six parties du projet de recherche appelé IMMILAB. Myria y participe en qualité de sous-traitant. Cette recherche est réalisée dans le cadre de l'appel BRAIN de BELSPO. Le rapport annuel *La migration en chiffres et droits 2019* contient par ailleurs une contribution externe de l'Université d'Anvers analysant notamment les informations relatives aux travailleurs de pays tiers détachés en Belgique dans le cadre de la libre circulation des services.

Myria a été le promoteur de l'étude *Socio-demographic profile and socio-economic careers of people granted international protection in Belgium, 2001-2014*. Cette étude a été menée par Sarah Carpentier et Bruno Schoumaker pour le compte du Centre de recherche en démographie (DEMO) de l'UCLouvain, à la demande du REM Belgique. Le rapport a été publié le 9 juillet 2019 (<https://www.myria.be/fr/publications/socio-economische-trajecten-van-begunstigden-van-internationale-bescherming>).

Pour la première fois, la participation socio-économique des réfugiés est visualisée jusqu'à 10 ans après leur reconnaissance en croisant les informations des cohortes avec les données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Cette analyse rencontrait l'intérêt du REM pour l'intégration des réfugiés. Elle a fait l'objet d'un appel d'offres comme complément quantitatif à un rapport du REM de 2016. Sa méthodologie de recherche s'appuie sur la recherche *Careers* dont Myria était également commanditaire et confirme un certain nombre de ses conclusions. Après *Before & After*, le projet ROUTE et la collaboration avec Unia pour le monitoring socio-économique, il s'agit de la cinquième recherche menée dans le cadre de cette même méthodologie. Le projet BELSPO IMMILAB (voir supra) serait le sixième projet du genre.

Les collaborateurs de Myria pointent l'analyse et l'expertise développées non seulement dans leurs rapports et dans les analyses chiffrées spécifiques des Myriatics, mais aussi dans des publications avec d'autres organismes. Dans le numéro de septembre 2019 du magazine *Imag* consacré aux Syriens, l'experte de Myria, Sophie Vause, a rassemblé les principaux chiffres sur les flux migratoires syriens vers la Belgique. Elle a également collaboré avec le professeur Bruno Schoumaker de DEMO sur l'étude intitulée *Demographic Profile of Syrians in Belgium* en 2019, publiée en janvier 2020.

Autres projets avec le monde académique

Myria est également habilitée à recueillir des informations auprès des autorités locales si cette collecte sert l'exécution de sa mission. Ainsi, Myria s'est vu confier une mission de suivi partiel sur la manière dont la Belgique promeut et garantit le droit à la libre circulation des personnes pour les travailleurs et les membres de leur famille, notamment dans l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale et la fiscalité. Dans ce contexte, Myria a chargé un consortium composé de l'Université du Kent, de l'UGent et de Fragomen de mener une enquête complète et approfondie sur l'information délivrée par le gouvernement belge aux travailleurs, tant au niveau fédéral que communal, et sur le fonctionnement de la réglementation applicable aux citoyens de l'UE venant en Belgique pour y travailler, avec ou sans les membres de leur famille. Une trentaine de communes ont été interrogées à ce sujet en 2019. Myria a suivi de près cette enquête en 2019. Elle sera bouclée courant 2020.

Le 18 janvier 2019, Myria a organisé, avec l'Académie royale flamande des Sciences et des Arts de Belgique, l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique et *Le Soir*, une grande conférence sur la migration. Celle-ci s'est tenue au Palais des Académies de Bruxelles. Durant une journée, des thèmes tels que la protection internationale et les migrations économiques ont été abordés par le biais d'exposés académiques. Les présentations se trouvent sur le site internet de Myria. Sous la présidence du professeur émérite Françoise Tulkens, le commissaire général aux réfugiés Dirk Van den Bulck et le représentant du HCR Vincent Cochetel ont présenté leur vision de la protection internationale axée sur la question « Un pays peut-il choisir ses réfugiés ? » La même question a été posée aux professeurs Sylvie Sarolea (UCLouvain) et Ellen Desmet (UGent). Dans l'après-midi, sous la présidence de Mark Eyskens, les professeurs Stijn Baert (UGent), François Gemenne (ULiège et Sorbonne) et Ive Marx (UAntwerp) ont débattu avec les démographes du Bureau fédéral du Plan, Nicole Fasquelle et Marie Vandresse, et avec le professeur François Héran du Collège de France.

7. Myria et les réseaux au niveau national

Même si Myria est un organisme public, il accomplit ses tâches en toute indépendance. L'objectif est que l'organisation puisse communiquer avec tous les acteurs impliqués dans ses missions : autorités publiques, institutions nationales et internationales, associations, groupes d'intérêt, partis politiques, centres de recherche et citoyens. Une grande partie du travail de statistiques et de recommandations n'est possible que grâce aux contacts et aux relations entretenus avec de nombreuses instances gouvernementales, en particulier avec l'Office des étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, le SPF Intérieur, le SPF Justice, le SPF Affaires étrangères, le SPF Emploi, la Direction générale des statistiques et le Conseil du Contentieux des Etrangers.

Gouvernement fédéral

L'année 2019 a été une année d'affaires courantes pour le gouvernement. Il n'y avait plus de majorité au Parlement après l'adoption du Pacte mondial sur les migrations fin 2018. Jean-Luc Bodson, ambassadeur spécialisé en matière d'asile et de migration, a rédigé une contribution externe sur le pacte pour le Rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2019*. Myria, consulté précédemment lors de l'élaboration du pacte — a également participé au workshop de l'ambassadeur le 15 mars 2019 : *Insights from whole-of-government responses to migration policies: Lessons learned and cross-cutting issues for the BE context*.

À l'occasion des « journées diplomatiques », les journées de contact destinées au personnel des missions à l'étranger, Myria a été convié le 21 octobre à évoquer le regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale et sa coopération avec le HCR. Le visa délivré pour regroupement familial aux membres de la famille de bénéficiaires de protection internationale est la clé de la protection et de la normalisation de la vie familiale pour de nombreuses personnes en fuite. Il s'agit également d'une matière particulièrement technique, éclairée par deux experts de Myria.

En 2019, Myria a suivi de près les développements en vue de la création d'un Institut fédéral des droits de l'homme. Myria a été consulté, a délivré un avis critique, mais constructif et en a discuté avec Unia et les cabinets compétents.

Au niveau de la politique fédérale, Myria a également suivi de près de nombreuses questions et thématiques

spécifiques, telles que l'assistance médicale urgente, la nationalité, l'apatridie, la libre circulation des travailleurs, la migration de transit et les visas humanitaires.

Parlement fédéral

Myria est bien ancré dans le Parlement fédéral, car les membres de son conseil d'administration sont nommés par ce dernier. Ce processus doit garantir l'indépendance de Myria. Tous les parlementaires reçoivent les deux rapports annuels thématiques de Myria ainsi que son rapport d'activité.

La Chambre des représentants fait également régulièrement appel à l'expertise de Myria lorsqu'elle traite de sujets qui relèvent de ses missions juridiques.

Ainsi, Myria a été entendu par la Commission parlementaire de l'Intérieur le 29 janvier 2019 lors d'une audition sur les visas humanitaires organisée suite à une possible fraude. Myria n'a pas remis en cause l'instrument des visas humanitaires, mais a plaidé pour plus de transparence. Il a étayé ce plaidoyer par une analyse politique et une analyse des chiffres.

Le 4 mars, Myria a de nouveau rendu un avis, cette fois sur l'apatridie, à la Commission de l'Intérieur. Ces avis comprenaient également une analyse des instruments juridiques et une analyse chiffrée.

Le 26 novembre, Myria a encore été convié à une audition devant la Commission de l'Intérieur lors des débats sur la législation sur le regroupement familial. Le directeur faisant fonction et deux gestionnaires politiques ont évoqué les chiffres les plus récents et les questions politiques les plus pertinentes.

Les avis de Myria rendus à la Chambre sont disponibles sur son site internet.

En 2019, le Parlement fédéral, et plus particulièrement le Sénat, a continué à faciliter les réunions de la Plateforme des Droits de l'homme réunissant mensuellement la quasi-totalité des institutions des droits de l'homme du pays, conformément à un protocole conclu le 13 janvier 2015. Myria en fait partie depuis le début et a participé activement à toutes les réunions en 2019, en présentant plusieurs rapports et études : en mars, le dernier Myriadoc *La détention, le retour et l'éloignement* ; en novembre, le « Focus sur la problématique de l'aide aux victimes de traite des êtres humains », tel que proposé dans le *Rapport annuel sur la traite et le trafic des êtres humains 2019*.



Conférence « Au-delà du retour »

En 2019, le Parlement fédéral a également accueilli la conférence « Au-delà du retour », qui réunissait des experts, des politiciens, des autorités et des ONG afin de trouver des solutions durables pour les personnes en séjour illégal. Un expert de Myria a expliqué comment garantir que les procédures de retour respectent les droits fondamentaux. L'accent a été mis sur l'évolution du nombre d'arrestations, le nombre de personnes en détention administrative, les chiffres des retours et leur suivi. Les recommandations de Myria ont également été détaillées.

Le 17 octobre 2019, Pag-Asa, le centre bruxellois spécialisé dans l'aide aux victimes de la traite des êtres humains, était l'invité du Sénat. À l'occasion de son 25^e anniversaire, il y organisait un colloque avec des experts et des témoignages. Le directeur faisant fonction de Myria a présenté les chiffres clés de la traite des êtres humains et fait le point sur sa perception en Belgique. Il a évoqué les divergences entre les chiffres nationaux et européens. Il a appelé à une analyse plus approfondie des chiffres de signalements des victimes. Le Ministre de la Justice a clôturé la conférence.

Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est, comme Myria, le successeur de plein droit du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit essentiellement par le fait que les membres du conseil d'administration de Myria siègent également au conseil d'administration d'Unia. Il se reflète également dans l'organisation transversale des services de soutien et dans des formes spécifiques de coopération dans un certain nombre de domaines ; ce qui n'empêche pas les deux institutions d'être autonomes et de travailler en toute indépendance, y compris l'une par rapport à l'autre.

Outre les dossiers individuels et structurels de discrimination ou d'inégalité de traitement dans lesquels la collaboration a lieu sur une base ad hoc, il existe des domaines spécifiques dans lesquels la collaboration est plus structurelle. Au cours de l'année 2019, Myria a grandement contribué à la quatrième édition du rapport préparé par le SPF Emploi et Unia en vue de la publication du *Monitoring socio-économique 2019*. Myria partage principalement son expertise pour le volet monitoring socio-économique sur la base des motifs de résidence. Plus particulièrement, l'analyse longitudinale des personnes nouvellement inscrites au registre national en 2010 est maintenant effectuée pour la première fois jusqu'à 7 ans après la délivrance du premier titre de séjour. Par ailleurs, les motifs de résidence et la situation socio-économique sont corrélés. Ce faisant, Myria veut contribuer à une politique migratoire fondée sur la connaissance.

Myria a également effectué une *peer review* de la partie du monitoring socio-économique consacrée aux personnes d'origine burundaise, congolaise (RDC) et rwandaise.

En outre, Myria assure également la mission de surveillance partielle dans le cadre de la directive 2014/54 sur la promotion du droit à la libre circulation des travailleurs, en étroite collaboration avec Unia.

La collaboration avec Unia s'effectue aussi principalement dans le cadre de la plateforme belge des Droits de l'homme et au niveau international comme développé en détail infra.

Réunion de contact protection internationale

Pour la quatrième année consécutive, Myria a poursuivi les réunions de contact sur la protection internationale organisées précédemment par le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR). Lors de ces réunions, les autorités compétentes en matière d'asile et les organisations actives pour la protection internationale, l'accueil et le retour volontaire se rencontrent pour échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Elles sont dirigées par des collaborateurs de Myria, qui rédigent également leurs rapports et les diffusent sur le site internet.

Groupe de travail juridique Agence pour l'intégration et l'insertion

Myria participe activement au groupe de travail juridique trimestriel organisé par l'Agence pour l'intégration et l'insertion, une plate-forme de consultation et d'échange où se réunissent différents acteurs activement impliqués

dans le droit de l'immigration. Le 13 septembre 2019, un collaborateur de Myria a exposé l'accès aux services bancaires pour les ressortissants étrangers.

Groupe Transit

En 2019, Myria a continué à participer aux réunions de suivi et d'orientation du Groupe Transit comme membre observateur. Celui-ci réunit les organisations ayant un droit de visite dans les centres fermés et dans les maisons de retour.

Plateforme relative à l'acquisition de la nationalité belge

En 2019, Myria a poursuivi son travail avec les différents acteurs en contact avec les personnes souhaitant acquérir la nationalité belge. Myria organise et coordonne cette plateforme qui réunit les autorités et les consultants spécialisés des ONG avec des experts du monde universitaire. Myria entretient également des contacts réguliers et constructifs avec le service Nationalité du SPF Justice.

Plateforme Justice Pour Tous

Myria est membre observateur de la Plateforme Justice pour Tous (PJPT). Myria a participé à plusieurs réunions de cette plateforme en 2019.

Comité P

Après que Myria et le Comité P ont conclu un protocole en 2018 pour formaliser et améliorer leur coopération, la première réunion annuelle a eu lieu le 30 avril 2019, en présence du président du Comité P, des collaborateurs et du directeur faisant fonction de Myria et d'un gestionnaire de politique spécialisé.

En 2019, le thème central de la coopération était indubitablement la migration de transit. Le rapport de supervision que le Comité P a publié en février 2019 sur le contrôle et la détention des migrants en transit en cas d'arrestation administrative à grande échelle a également été élaboré sous l'impulsion de Myria.

En septembre 2019, Myria a publié un mémo dans lequel il abordait le rapport de l'asbl Humain et de Médecins du Monde sur la police et les migrants de transit. Myria a

analysé ce rapport à la lumière de l'enquête de supervision du Comité P.

Cellule de coordination interdépartementale pour la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains

Myria a rempli son rôle de membre observateur dans la Cellule de coordination interdépartementale pour la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains et au sein de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Une réunion de la cellule a ainsi eu lieu le 12 mars 2019. Elle a concerné principalement l'état des lieux des travaux des groupes de travail sur la protection des mineurs victimes de traite ainsi que l'examen et l'approbation d'un addendum au plan d'action sur le trafic d'êtres humains. Par ailleurs, Myria a participé aux réunions mensuelles du bureau de la cellule.

Les centres pour victimes de la traite des êtres humains collaborent avec Myria dans le cadre du projet FSI (SPF Intérieur)

La mission de Myria est de veiller à la bonne coopération des centres accrédités pour l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains. Avec les trois centres (Pag-Asa, Payoke, Sürya), Myria a commencé en 2019 à développer un successeur au système électronique de gestion de dossiers ELDORADO, dans lequel les centres gèrent les dossiers des victimes accompagnées et les signalements reçus. Myria coordonne ce projet avec les ressources mises à disposition dans le cadre du projet FSI — P-33-10 (Eldora.dos) du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), qui sont des ressources européennes.

Réunions de coordination, formations et initiatives diverses

Commission nationale des droits de l'enfant

Myria a participé en 2019 aux travaux de la Commission nationale des droits de l'enfant, avec voix consultative, et notamment à la réunion plénière du 19 décembre 2019.

Réunion plénière du réseau d'expertise de la Magistrature « Traite et trafic des êtres humains »

Myria a été invité à participer à la partie publique de la réunion plénière du réseau d'expertise « Traite et trafic des êtres humains » réunissant les magistrats de référence en la matière le 29 novembre 2019.

Fedtalks Fedasil

Myria a présenté son rapport annuel *Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur* lors d'un Fedtalk organisé par Fedasil le 21 février 2019.

Collaborations académiques

Publications sur les mineurs non accompagnés

Myria a contribué à la publication d'un numéro de la série de livres scientifiques *Migratie — en migrantenrecht sur les droits des mineurs étrangers non accompagnés*⁵ Myria a rédigé le chapitre sur les mineurs étrangers non accompagnés victimes de traite ou de trafic d'êtres humains⁶. Cette publication a fait l'objet d'une journée d'étude le 21 mai 2019.

Formation KULeuven

Deux collaborateurs de Myria ont été invités à donner une master class sur les droits de l'homme au Centre de droit public de Louvain (KUL) le 29 novembre 2019. Parmi les thèmes abordés figuraient la politique européenne de protection internationale, les visas humanitaires et les droits des migrants en situation irrégulière en Belgique..

Formation ULB

Myria a été invité comme intervenant externe pour un cours de droit pénal spécial portant sur la traite des êtres humains à l'ULB le 10 mai 2019.

Autres initiatives

Formation Croix-Rouge

Le 4 juin 2019, Myria a participé à une journée thématique sur la traite des êtres humains organisée par la Croix-Rouge à l'intention des centres d'accueil pour demandeurs d'asile de son réseau. Myria y est intervenu sur le cadre légal et l'approche pratique de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Projet Paalco Namur

Myria a été invité à participer à une matinée de sensibilisation sur l'approche de la criminalité dans le secteur du car wash à Namur le 12 décembre 2019 dans le cadre du projet PAALCO. Ce projet pilote en partenariat entre le gouverneur de la Province de Namur et la police fédérale porte sur l'approche administrative de la lutte contre la criminalité organisée. Myria y a fait une présentation intitulée : «La traite des êtres humains aux

fins d'exploitation économique : un phénomène identifié au sein du secteur du car wash ».

8. Myria et les réseaux au niveau international

Les migrations et la traite des êtres humains sont des phénomènes mondiaux. Pour bien les comprendre et les replacer dans leur contexte, la consultation et l'échange d'informations au niveau international sont essentiels. C'est pourquoi Myria entretient un réseau européen et international et fait partie de plusieurs partenariats.

UNHCR

En partenariat avec le HCR, Myria a lancé en avril 2017 un projet sur le regroupement familial avec des bénéficiaires de protection internationale (réfugiés reconnus et bénéficiaires de protection subsidiaire). Dans ce cadre, un juriste de Myria est personne de référence. Continuer à faciliter la vie familiale est un élément essentiel d'une protection efficace des familles de réfugiés. L'objectif est donc de faciliter le regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale en Belgique et de promouvoir la qualité de la procédure belge de regroupement familial et des visas humanitaires. Myria, en coopération avec le HCR, essaie d'atteindre ces objectifs par un travail politique, en renforçant les acteurs de première ligne et en fournissant des conseils dans des dossiers individuels.

Myria fournit des conseils, à la fois via son service d'assistance spécialisé (par e-mail ou par téléphone) et via les permanences générales. Myria suit également les dossiers individuels de demandes de visa pour regroupement familial et de visa humanitaire pour les membres de la famille, que ce soit ou non par l'intermédiaire du HCR ou des autorités impliquées. C'est ainsi qu'en 2019, Myria a suivi 341 familles par le biais des demandes d'information, dans le cadre desquelles 1 034 « activités » ont été enregistrées (e-mails et appels téléphoniques). Myria a, en outre, ouvert 26 nouveaux dossiers. En comptant les dossiers des années précédentes encore en suspens, 1 064 « activités » ont été enregistrées.

Myria essaie de soutenir les acteurs de première ligne comme les avocats, les juristes et les assistants sociaux qui encadrent une demande sur le terrain en faisant office de plateforme et de porte-parole, en organisant des réunions et en diffusant l'information le plus largement possible. Ainsi, Myria a organisé une réunion de partenaires avec 33

5 E. Desmet, J. Verhellen, S. Bouckaert (eds.), *Rechten van niet-begeleide minderjarige vreemdelingen in België, Migratie-en migrantenrecht*, deel 18, Die Keure, 2019, 446 p.

6 P. Le Cocq, *Niet-begeleide minderjarigen, slachtoffers van mensenhandel en mensensmokkel*, chapitre 13, pp. 237-258.

participants le 2 avril 2019. Une présentation PowerPoint a également été mise à disposition. Le 27 juin 2019, Myria et le HCR ont tenu une réunion annuelle avec l'Office des étrangers et les Affaires étrangères. Les autorités ont également répondu à des questionnaires. Les pierres d'achoppement ont été débattues et des solutions ont été recherchées avant un retour d'information, régulier vers les acteurs de première ligne.

Le 20 décembre 2019, Myria a publié une édition entièrement révisée de la brochure *Le regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale en Belgique* qui décrit la marche à suivre pour ces procédures, en français et en néerlandais. La version anglaise est parue au printemps 2020.

Le présent rapport a déjà fait référence à la présentation du 21 octobre 2019 lors des « Journées diplomatiques » pour la coopération de Myria avec le HCR et cette thématique. Il a également mentionné les présentations de Myria à l'audition devant la Commission de l'Intérieur en janvier 2019 sur les visas humanitaires et à l'audition du 26 novembre 2019 sur les propositions de loi pour le regroupement familial. En 2019, Myria a également participé à des sessions de formation sur ce même thème et a lui-même organisé une formation.

En outre, Myria a pris part à diverses consultations organisées régulièrement par le HCR, comme le groupe de travail sur l'intégration et les consultations saisonnières sur l'assistance juridique pour les demandeurs de protection internationale. Pour ce dernier thème, le directeur de Myria a présenté les conclusions finales de la table ronde sur l'assistance juridique et l'information aux demandeurs de protection internationale en Belgique, organisée par le HCR le 9 octobre 2019.

MYRIA, en collaboration avec UNIA et le Service de lutte contre la pauvreté, rend compte aux institutions du Traité des Nations unies

En 2019, il s'agissait le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Le 10 septembre 2019, Myria, le Service de lutte contre la pauvreté et Unia ont publié conjointement un rapport parallèle que les institutions ont soumis aux Nations Unies concernant, notamment, l'impact des mesures antiterroristes sur les droits de l'homme, la discrimination et la violence raciale. .

Réunion avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Le 13 février 2019, Myria et Unia ont rencontré une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) lors de sa sixième visite en Belgique. Les deux organisations ont produit une note commune avec des recommandations et des préoccupations liées à la compétence de l'ECRI.

Réseau européen des migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires qui composent le REM Belgique, le point de contact national belge du Réseau européen des migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact mixte composé de collaborateurs de différentes institutions : Myria, Fedasil et le SPF Intérieur, en ce compris l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Myria est membre du comité directeur du point de contact et participe activement à son fonctionnement journalier, en collaboration avec les institutions susmentionnées. En 2019, deux collaborateurs étaient actifs à plein temps au sein du REM pour le compte de Myria. La coordination du point de contact a lieu au sein du SPF Intérieur, un collaborateur de Myria assumait le rôle de coordinateur ad interim en 2019.

Le REM a été créé par résolution du Conseil de l'UE (2008/381/CE) dans le but de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile, afin de soutenir l'élaboration des politiques en Belgique et dans l'Union européenne et de partager ces informations avec le public.⁷ Le REM se compose d'un réseau de points de contact dans les différents États membres (et en Norvège) et est coordonné par la Commission européenne. Le REM accomplit ses tâches dans le cadre d'un programme de travail de deux ans et avec des ressources de l'Union européenne (AMIF).

En 2019, le REM a publié son rapport annuel 2018 sur la migration et l'asile dans l'UE (au niveau des États membres et au niveau européen), ainsi qu'une série d'études sur des sujets spécifiques. Ceux-ci sont approuvés chaque année par le Comité directeur européen du REM. Sur la base d'un questionnaire commun, chaque État membre produit un rapport national. Sur la base de ces rapports nationaux, le REM publie un rapport de synthèse comparatif européen.

⁷ Voir site internet du REM : <https://emnbelgium.be>.

En 2019, le REM Belgique a publié des études thématiques sur :

- Les bénéficiaires de protection internationale rentrant dans leur pays d'origine
- L'impact de la libéralisation des visas sur les pays d'origine
- L'intégration sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers en Belgique et en Europe
- Les parcours socio-économiques des bénéficiaires de protection internationale.

En 2019, des rapports thématiques ont également été rédigés sur :

- L'accès à la citoyenneté
- Un aperçu comparatif des statuts de protection nationaux
- Les routes de migration pour les start-up et les entrepreneurs innovants dans l'UE et en Belgique
- L'attraction et le maintien des étudiants étrangers.

Pour ce rapportage et l'étude comparative thématique, les collaborateurs de Myria au sein du point de contact ont activement contribué à la rédaction du rapport stratégique, à l'étude belge sur l'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail et aux études sur les bénéficiaires de protection internationale rentrant dans leur pays d'origine, sur l'accès à la citoyenneté, ainsi qu'à l'aperçu comparatif des statuts de protection nationaux. Comme déjà mentionné, Myria a également été le promoteur au sein du point de contact de l'étude belge sur les parcours socio-économiques des bénéficiaires de protection internationale, externalisée au Centre de Recherche en Démographie (UCLouvain) et publiée en 2019.

Au sein du point de contact, Myria a aussi coopéré en 2019 à de nombreuses autres missions et événements dans le cadre du REM, notamment en répondant à des questions spécifiques posées entre États membres (« requêtes ad hoc »), en fournissant du contenu pour la Belgique destiné au « portail de l'immigration » en ligne, etc.

Le 7 mai 2019, Myria a fait une intervention à Dublin sur l'apatridie en Belgique « Statelessness in Belgium: a long way to a residence status » pour la plateforme sur l'apatridie du REM.

Myria a été invité à participer le 15 octobre 2019 à la conférence nationale annuelle du REM organisée par le point de contact hongrois sur le thème « Transnational cooperation in the identification, assistance and referral of third country national victims of human trafficking ».

Membre du panel sur les partenariats, Myria y a fait une présentation intitulée « The use of internet and social media in the fight against human trafficking - the need for partnerships ».

En décembre 2019 a eu lieu la conférence nationale annuelle du REM du point de contact belge, consacrée aux développements les plus importants dans le domaine de la migration et de l'asile en Belgique en 2019. Deux des collaborateurs de Myria au point de contact y ont présenté des exposés. Deux autres experts ont pris la parole au nom de Myria pour présenter le Myriadoc sur la migration de transit. Le directeur de Myria a modéré la conférence.

OCDE

Le SPF ETCS collabore avec Myria en vue du rapportage de la Belgique à l'OCDE et dans le cadre des groupes de travail de l'OCDE sur les migrations. Depuis 1973, l'OCDE développe un système de reporting permanent connu sous son acronyme français SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), pour lequel le SPF ETCS fait appel à Myria chaque année en septembre, principalement pour l'aperçu des développements politiques, mais aussi pour des chiffres.

Réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains. Ces réunions sont organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Mme Myria Vassiliadou et par la présidence de l'UE.

Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

Myria est membre de l'ENNHRI, un réseau régional qui rassemble les institutions nationales des droits de l'homme de toute l'Europe et compte une quarantaine de membres. Le réseau travaille à la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe en soutenant le développement des institutions nationales des droits de l'homme et en encourageant leur coopération sur des thèmes spécifiques. Myria fait partie de plusieurs groupes de travail au sein d'ENNHRI, plus particulièrement du « groupe de travail juridique », du « groupe de travail asile et migration » et du « groupe de travail sur les droits économiques et sociaux ».

Myria a ainsi notamment participé à la réunion du groupe juridique à Dublin en février 2019 (notamment sur la procédure de tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme), à celle du groupe asile et migration organisée à Zagreb en avril 2019 qui comprenait une formation sur le monitoring et sur la communication et à celle organisée en octobre 2019 à Madrid sur les droits des migrants aux frontières.

Deux collaborateurs de Myria ont participé aux ateliers d'ENNHRI « Communicating economical and social rights » les 21 et 22 mai 2019 à Bruxelles. Début juin 2019, Myria a pris part à la ENNHRI Academy intitulée « The effective implementation of economic and social rights in the OSCE region: the role of NHRIs » organisée par l'ENNHRI et le BIDDH au Global Campus of Human Rights de Venise.

Myria a également participé à l'assemblée générale et à la conférence annuelle (General Assembly Meeting and Annual Conference 2019) à Bruxelles les 13 et 14 novembre.

Lors d'un événement annexe, le directeur faisant fonction de Myria a exposé une bonne pratique des autorités et fédérations sportives flamandes.

Des informations claires ont été partagées afin d'informer les accompagnateurs et les entraîneurs de jeunes athlètes en séjour irrégulier sur la garantie de soins médicaux quand les athlètes sont blessés lors d'activités sportives.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Atelier à Alger

Les 25 et 26 juin 2019, Myria a activement participé à Alger à un atelier sur la conceptualisation d'un mécanisme national d'orientation pour les victimes de traite des êtres humains à destination du Comité interministériel algérien sur la traite des personnes. Myria y a fait part, en tant qu'expert, de l'expérience belge sur le mécanisme national d'orientation et sur les modèles de coopération existants.

Groupe d'expert à Vienne

Du 25 au 27 novembre 2019, Myria a été invité à participer à une réunion d'experts sur la traite des personnes et Internet. La réunion avait pour objet de discuter d'un projet de rapport sur la traite et les technologies digitales. Myria y a également fait une présentation intitulée « Social media and internet as a method of investigation of THB ».

Une interview de l'expert présent a également été réalisée en vue du rapport, à paraître en 2020.

Conseil de l'Europe, GREVIO

Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a entendu Myria le 8 octobre sur la violence envers les femmes migrantes et les femmes demandeuses d'asile. La Convention d'Istanbul est une pierre angulaire de ce mouvement. Le rapport GREVIO a été publié à l'automne 2020.

Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

Les 16 et 17 avril 2019, Myria a participé à Malte avec un représentant du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides à une réunion sur la traite des êtres humains et la protection internationale. L'objectif de l'atelier était d'identifier et d'évaluer les besoins de protection internationale des victimes de traite des êtres humains.

OIM

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) participe activement à la Réunion de contact sur l'asile organisée par Myria. Dans ce contexte, un expert de Myria a participé le 5 décembre 2019 à la réunion des partenaires « Retour volontaire » de l'OIM, organisée en coopération avec Fedasil, et a fourni une contribution d'experts sur les tendances statistiques générales d'asile et de migration.

Délégations internationales

Dans le cadre de sa mission de rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains, Myria a également accueilli ou rencontré plusieurs délégations internationales au cours de l'année 2019 : une délégation



Délégation nigériane

turque (projet TAIXEX) en juin 2019, une délégation nigériane (septembre 2019) et une délégation asiatique (EU-Asean policy dialogue on human rights) en novembre 2019.

Equinet (Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité) — Réunion du Cluster « Liberté de circulation »

Myria participe aux réunions du cluster sur la libre circulation des travailleurs organisées par Equinet dans le cadre de sa mission d'« organisme de libre circulation » au sens de la directive 2014/54, mission qu'il remplit conjointement avec Unia.

Les deuxième et troisième réunions ont eu lieu en avril et décembre 2019.

Commission européenne — Réunion des organismes pour la libre circulation des travailleurs

Le 21 novembre 2019, dans le cadre de sa mission relative à la directive 2014/54, Myria a participé à la « Réunion des organismes pour la libre circulation des travailleurs » organisée chaque année par la Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, afin de réunir les différents organismes désignés dans les États membres.

Benelux

Le 14 juin 2019, Myria a été invité en tant qu'orateur à une séance plénière de l'assemblée interparlementaire du Benelux à Luxembourg, portant sur un débat thématique sur la traite des êtres humains et les technologies innovantes en vue de lutter contre la traite des êtres humains. Myria y a fait part de l'expérience belge.

Le 1^{er} octobre 2019, Myria a été invité à intervenir lors d'une journée thématique sur la vulnérabilité des migrants et les risques d'exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains, organisée par le secrétariat général du Benelux. Myria y a fait un état des lieux sur la détection et l'identification des victimes de la traite parmi les demandeurs de protection internationale et les migrants de transit en Belgique.

9. Rapport sur le fonctionnement d'une institution vivante

Résumer l'année de fonctionnement d'une institution vivante en chiffres et en mots, telle est la finalité du présent rapport d'activité. Ce faisant, l'institution assume la responsabilité de ce qu'elle a accompli, mis en place ou tenté d'accomplir avec les ressources mises à disposition par le gouvernement. Chaque jour, Myria se met au travail fort de la confiance que lui accorde le législateur, une confiance indispensable pour qu'une institution indépendante puisse veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, informer sur les flux migratoires et lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains. Il s'agit là de tâches importantes que Myria est chargé d'accomplir avec un grand nombre d'acteurs, d'organisations non gouvernementales, de chercheurs, de juristes, d'assistants sociaux, de citoyens et de prestataires de services. L'indépendance de Myria constitue le « socle solide » sur lequel repose son fonctionnement. Une autre condition essentielle imposée par le législateur à Myria détermine son mode opératoire unique : Myria mène ses missions dans un esprit de dialogue et de concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans les politiques d'accueil et d'intégration des immigrants.

Espérons que ce rapport d'activités reflète cette coopération et ce dialogue de manière convaincante et suffisamment persuasive. Toutefois, il est impossible de résumer la multiplicité et la richesse de toutes ces formes de coopération dans un rapport d'activités et d'énumérer tous les contacts et échanges. Pour le compléter, nous mettons donc l'accent sur un certain nombre d'actions que Myria a entreprises en 2019 et qui n'ont jusqu'ici pas été abordées.

En 2019, Myria a notamment correspondu :

- avec le ministre des Affaires étrangères sur le problème d'une famille ouïghoure, qui n'a pas pu être regroupée en Belgique parce que la police chinoise a arrêté les membres de la famille dans la foulée de leur demande de visa. Dans cet échange de correspondance, Myria a abordé plus en détail le rôle de l'ambassade et le déroulement de la procédure de visa ;
- avec l'Office des étrangers au sujet d'un incident survenu lors de l'expulsion d'une personne de nationalité éthiopienne qui avait été retenue au Centre pour illégaux de Vottem ;
- avec le Comité P et le parquet général de Mons au sujet des constatations relatives à l'intervention policière qui a conduit à la mort de Mawda Shawri ;

- avec la Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, ladite Commission Bossuyt, suite à son rapport intermédiaire.

Myria a publié sa note à la commission en 2019.

Myria a publié un mémorandum en décembre 2018, en vue de la formation d'un gouvernement fédéral après les élections fédérales de 2019.

Entre la chute du gouvernement Michel Ier et la mise en place d'un nouveau gouvernement, Myria a poursuivi son travail politique sur les thèmes centraux de ce mémorandum, abordés ici pour conclure, tout en regardant vers l'avenir :

1. Organiser la politique de migration avec la participation de tous les acteurs
2. Faire de la traite des êtres humains une priorité sur le terrain
3. Se concentrer sur la sanction des trafiquants d'êtres humains, et non sur la lutte contre les victimes de ce trafic
4. Respecter le droit à une vie de famille
5. Mieux encadrer la détention administrative des étrangers
6. Permettre une meilleure analyse des flux migratoires et de la population étrangère en Belgique
7. Créer un institut national des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris
8. Consolider et perpétuer Myria.

10. Publications et outils

Myria réalise une grande partie de ses activités grâce à ses publications liées à ses trois missions principales. Depuis 2015, une attention particulière a été accordée à la diversification des publics cibles. En outre, leur format a été diversifié et leur accessibilité a été accrue grâce à la mise en ligne de toutes les publications en plusieurs langues. Les publications de Myria sont disponibles gratuitement sur papier ou téléchargeables depuis le site www.myria.be.

Rapport annuel Traite et trafic d'êtres humains 2019: de la force d'action pour les victimes



Les victimes doivent souvent attendre longtemps pour obtenir justice. Dans son traditionnel rapport annuel *Traite et trafic d'êtres humains*, Myria a tenté d'accroître leur force d'action. À cette fin, il a fait des recommandations concrètes au gouvernement, notamment en matière d'aide juridique.

La migration en chiffres et en droits 2019



Il s'agit du cinquième rapport annuel publié par Myria sous le titre « La migration en chiffres et en droits ». Depuis le premier rapport complet sur la migration en 2007, il a été délibérément choisi de corréler les analyses statistiques de la réalité migratoire et les analyses juridiques de la politique migratoire. L'édition 2019 a été publiée en même temps qu'un Myriadoc.

Myriadoc

Depuis 2016, Myria a élargi sa palette de publications avec les « Myriadocs ». Ce sont des publications plus concises que les rapports annuels avec des analyses thématiques sur des sujets juridiques, politiques ou d'actualité. Ils sont publiés uniquement sous forme numérique. Un neuvième Myriadoc est paru en 2019 : « Un nouveau paradigme pour le modèle d'asile européen ? ».

Myriadoc 9 : « Un nouveau paradigme pour le modèle d'asile européen ? »



Le modèle européen d'asile implique plusieurs accords et un certain degré de solidarité entre les États membres quant à la responsabilité de l'examen des demandes de protection internationale. Cette approche continue de diviser l'Union européenne. Simultanément, il semble y avoir un véritable changement de paradigme en cours.

Brochure « Le regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale en Belgique »



Cette brochure explique au grand public comment fonctionne la procédure de regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale. Un outil pratique, désormais disponible en trois langues.

Myriade



La lettre d'information de Myria, la *Myriade*, est désormais publiée mensuellement, en français et en néerlandais depuis 2019. Ce canal et outil d'information peut compter sur environ 1.000 abonnés.